

population. Avant cela, il y avait eu la conférence sur le droit de la mer à Caracas, à laquelle la délégation canadienne a participé d'une façon assez spéciale en prenant le poste de leader dans le domaine des territoires limitrophes au pays. Il y avait aussi un peu plus tard, et encore une fois les fonctionnaires du ministère et les délégués canadiens, se sont particulièrement distingués, la conférence sur l'alimentation, à Rome, en octobre et novembre 1974. Et enfin, la dernière conférence à Genève, pour poursuivre la conférence déjà commencée à Caracas sur le droit de la mer.

Et l'influence et le prestige du pays se sont exercés aussi à l'intérieur du Commonwealth. Comme vous le savez, la conférence des Caraïbes en mars dernier a porté surtout sur le nouvel ordre économique, et le premier ministre du Canada a profité de l'occasion pour rassurer nos associés, membres du Commonwealth des Caraïbes, des intentions du Canada sur une foule de domaines, particulièrement la non-prolifération des armes nucléaires, et aussi d'autres sujets tout aussi importants pour ces pays en voie de développement.

On a vu aussi finalement la Communauté économique européenne nous faire une place: accepter par exemple que le Canada, qui fait déjà partie de la communauté militaire européenne, et en ce sens partie d'une certaine façon de la Communauté politique européenne, faire une place de plus en plus importante au Canada, pour que notre pays fasse partie de la communauté économique, et ainsi profiter des avantages que cela peut représenter pour nous d'avoir un pied, si vous voulez, une place bien en vue, dans cette communauté européenne.

● (2140)

Il y a aussi d'autres domaines, madame le président, où notre ministère des Affaires extérieures s'est surtout distingué, et grâce à la grande qualité et à cet attachement que les fonctionnaires ont pour leur travail.

Avant de terminer, madame le président, je me demande si, par exemple, il n'y aurait pas lieu, et c'est le thème que je voulais développer dans les remarques que j'aurais voulu être un peu plus longues, s'il n'y aurait pas lieu de se tourner un peu vers l'Amérique latine. Pour nous, le Canada, nous sommes de grands absents en Amérique latine, et il est difficile pour nous d'expliquer et de rationaliser cette absence chez nos voisins du Sud. Il y a un rôle pour les Canadiens. Il y a un rôle que le Canada devrait jouer, tout autant pour normaliser les relations des pays membres de l'OEA, que pour aider les pays en voie de développement qui se tournent de plus en plus vers notre pays pour de l'aide. Je vois, madame le président, qu'il est 9 h 45.

Le vice-président adjoint: Comme il est 9 h 45 du soir, il est de mon devoir, en conformité des dispositions du paragraphe (9)a) de l'article 58 du Règlement d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute motion nécessaire à l'expédition des affaires relatives aux subsides.

[Traduction]

Le crédit 1^{er} des Affaires extérieures est-il adopté?
(Le crédit est adopté.)

Le vice-président adjoint: Dois-je faire rapport de la résolution?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de la résolution, qui est agréée.)

Des voix: Il est 10 heures.

Grief

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Madame l'Orateur, par le passé, on est convenu qu'il serait possible, à ce moment-ci, d'exposer un grief. De notre côté, nous acceptons encore ce principe ce soir, pourvu que la procédure habituelle soit suivie, c'est-à-dire que la présentation du grief ne prenne que la moitié du temps.

LES CONSÉQUENCES DE LA POLITIQUE DU BILINGUISME POUR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Madame l'Orateur, je prends la parole ce soir pour soulever une question que j'ai déjà soulevée quand la Chambre a été saisie des crédits du président du Conseil du Trésor (M. Chrétien), le 9 mai. Il s'agit du problème qu'engendre à la Fonction publique l'application de la politique du bilinguisme aux employés temporaires ou occasionnels. C'est une question très importante, car elle a touché un grand nombre de fonctionnaires. J'avais alors dit au président du Conseil du Trésor qu'à mon avis, la politique exposée la veille ou deux jours plus tôt était discriminatoire et injuste envers les Canadiens unilingues.

J'ai fait cette observation parce que la politique annoncée stipulait que pour être nommé à titre d'employé occasionnel désigné bilingue, tout candidat devait être bilingue au départ. Les employés temporaires n'ont pas droit aux cours de langue. Un certain nombre d'entre eux aimeraient bien que des cours de langue leur soient offerts, mais apparemment ce n'est pas le cas. Vu qu'il leur est impossible de suivre des cours de langue et vu que le règlement exige qu'ils soient bilingues au départ, un grand nombre de Canadiens, en raison de l'endroit où ils sont nés ou résident, ne peuvent obtenir un emploi même temporaire à la Fonction publique.

J'expose ce grief parce que je suis convaincu que c'est une politique discriminatoire, et parce que je désire que le gouvernement réfléchisse à l'injustice de cette mesure. J'expose ce grief parce qu'au ministère du Revenu national environ 2000 employés occasionnels sont visés par cette politique. Certes, on leur a accordé un certain sursis mais je souligne le mot «certain» parce que le jour fatidique n'a été que reporté et va se représenter d'ici deux ou trois ans. La même situation se retrouve dans d'autres ministères où ils ne bénéficient même pas de ce court répit, et je suggère très respectueusement que le gouvernement devrait se préoccuper de ce problème.

J'ai hésité à exposer ce grief mais j'en ai été saisi, comme bien d'autres députés, par voie de pétition. J'espère que les députés de tous les partis vont prendre en considération le cas de ces Canadiens qui, parce qu'ils sont nés et ont été élevés dans un endroit où ils n'ont pas eu l'occasion d'apprendre les deux langues, ne peuvent occuper certains postes, même à titre occasionnel ou temporaire, à la Fonction publique de leur pays.

J'ai déjà soulevé cette question et je me sens forcé de la soulever de nouveau parce que tous les partis ont appuyé les principes de la loi sur les langues officielles. En ce qui concerne ce petit groupe de Canadiens—groupe qui s'accroîtra probablement—je ne puis croire que l'on ait jamais voulu faire preuve de discrimination à leur égard en matière d'emploi occasionnel à la Fonction publique. J'espère qu'à la suite de mon intervention, le président du Conseil du Trésor étudiera cette question. Je crois que c'est important.

Les erreurs dans l'application de la loi—non pas dans ses principes mais dans son application—présentent un grand danger. Je crois qu'il est essentiel pour l'intégrité de